

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **73 (1937)**

Heft 44

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Concert pour le temps de Noël. — A propos de chômage. — Réouverture de classe. — Celles qui quittent.* — GENÈVE : *A propos de la C. I. A. — U. I. P. G. - MESSIEURS : Convocation. — U. I. P. G. - DAMES : Ce qui se dit au Grand Conseil. — NEUCHÂTEL : Comité central. — INFORMATIONS : Congrès de la F. I. A. I.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Chansons ; vers et proses pour l'hiver et pour Noël. — LES LIVRES.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD **CONCERT POUR LE TEMPS DE NOËL**

Le Chœur mixte de Vevey-Montreux donnera dans huit jours deux auditions, l'une à *Vevey, Casino du Rivage*, le dimanche 12 décembre à 15 heures, la seconde à *Lausanne, Théâtre*, le lundi 13 décembre à 20 h. 30.

Les deux œuvres inscrites au programme, du Respighi et du Berlioz, si elles sont bien différentes de par l'époque qui les a vu naître et le génie personnel du compositeur, sont en ceci pareilles qu'elles chantent la venue de l'Enfant Jésus : *Lauda per la Natività* et *Enfance du Christ*. La valeur des solistes et de l'orchestre, la préparation minutieuse de la partie chorale, l'intérêt d'une première audition en Suisse des *Lauda* de Respighi, sont des raisons plus que suffisantes pour répondre : « Présent ! » à l'appel du Chœur mixte de Vevey-Montreux.

Une autre raison de non moins grande importance, c'est que le C. M. V. M. des Instituteurs a besoin, pour pouvoir poursuivre sa route dans l'étude de la belle musique, de l'intérêt et de la bienveillance du public, et l'appui matériel et moral que peuvent lui apporter les collègues (présence au concert, membres passifs) lui tient particulièrement à cœur.

L. Cz.

A PROPOS DE CHOMAGE

Subsides, remplacements, perfectionnement.

Le Conseil d'Etat a accordé sur le « centime pour le travail » un subside de 9400 francs au Département de l'Instruction publique, dans le but de compléter la formation professionnelle de 18 jeunes instituteurs, stage ou cours, nous ne savons ; mais en tout cas c'est un effort officiel en faveur de nos sans-travail.

On s'est étonné ici et là que des classes soient restées fermées pendant le service militaire de septembre. N'y avait-il donc pas de remplaçants disponibles ? Il paraît que non ; la plupart faisaient à ce moment-là leur école de recrues ou leur cours de répétition. Au budget cantonal pour 1937, le poste « frais de remplacement pour service militaire des instituteurs » avait été bien écorné — économies, économies ! Il faut insister, pour celui de l'an prochain, auprès de la Commission législative, afin que le montant mis à cet effet à la disposition du Département corresponde aux nécessités réelles : il est inadmissible qu'une classe reste fermée pendant que le maître fait son cours de répétition si un seul jeune breveté attend sans travail. Nous remettons ce point à la bienveillance de nos députés pour la discussion prochaine du budget.

Le problème angoissant du chômage des jeunes a été pris à cœur par de nombreux collègues puisque beaucoup ont démissionné cette année, avant la limite d'âge, non parce qu'ils étaient fatigués de l'école, mais par solidarité. Nous ne pouvons que remercier vivement ceux et celles qui ont ainsi contribué à éclaircir les rangs des sans-travail.

D'autre part, il faut revenir sur un point concernant spécialement ces jeunes gens qui ont été pendant l'année l'objet constant de nos préoccupations. On s'est étonné de ne compter qu'un seul chômeur vaudois parmi les participants aux *cours de Travaux manuels* et d'*Ecole active*, à Vevey. Les autres n'auraient-ils pas dû accourir à cette possibilité de perfectionnement professionnel ? Ont-ils reculé devant la finance à payer ? La réclame nécessaire leur a-t-elle été faite, accompagnée de l'indication des subsides officiels accordés ? Toujours est-il que ces cours furent suivis par plusieurs chômeurs grisons, suisses allemands, et que les vaudois brillaient par leur absence (donc à l'exception de l'un d'eux qui sauva l'honneur et qui, nous l'espérons bien, ne manquera pas de travail actif cet hiver).

On nous dira que ces jeunes ont, après leurs quatre ans d'Ecole normale, un bagage théorique suffisant et qu'ils ne tiennent pas à étudier encore avant d'avoir appliqué les nombreuses connaissances acquises. Certainement ; aussi n'est-ce pas pour les incriminer que nous soulevons ce point, mais pour leur conseiller de mettre quand même à profit leur temps disponible pour se perfectionner dans tous les domaines et spécialement dans celui de l'école. Pour ce qui concerne les cours de Vevey, nous regrettons de n'en avoir pas parlé dans le *Bulletin* ; par l'intermédiaire du Département, ils et elles auraient pu être tous atteints et renseignés ; ils auraient eu là une excellente occasion de faire la connaissance de collègues confédérés et de s'initier à des procédés dont on parle beaucoup, soit pour les vanter soit aussi pour en médire, et qui demandent à être étudiés de près par tout le monde enseignant.

Aussi, nous espérons que, l'an prochain, à *Schaffhouse*, ces cours seront suivis par de nombreux maîtres vaudois, jeunes ou moins jeunes, nommés ou dans l'attente.

L. Cz.

RÉOUVERTURE DE CLASSE

Tant de classes se sont fermées ces dernières années, tant de fois on a parlé de diminution d'élèves, d'économies indispensables, qu'il faut bien annoncer joyeusement une bonne nouvelle :

« La classe de la *Gittaz près Ste-Croix* s'est rouverte le 1^{er} novembre ; une institutrice vient d'y être installée pour l'hiver, et les habitants de ce hameau sont tout heureux de voir leur désir réalisé. »

Et nous donc ! Merci.

L. Cz.

CELLES QUI QUITTENT

Après une activité de 32 ans à Cossonay, Mlle A. *Desponds*, maîtresse de couture, a pris sa retraite cet automne. Par sa modestie, par ses capacités, sa jeunesse de cœur, Mlle Desponds a su se faire apprécier de ses nombreuses élèves, des autorités et de ses collègues. Elle quitte l'enseignement entourée du respect de tous et accompagnée par nos vœux les meilleurs.

M. R.

Mlle *Elise Monachon* prend sa retraite, après 31 ans d'enseignement, à Jongny d'abord, puis à Corseaux. Les autorités ont fêté son départ dans un charmant repas d'adieux, en même temps qu'elles accueillait le collègue A. Pulver, nommé pour la remplacer.

Mlle *Marguerite Jayet* (fille unique de feu Lucien Jayet, maître à l'Application) abandonne sa classe pour fonder un foyer, faisant ainsi après 27 ans d'enseignement à Vevey le sacrifice de sa retraite. Elle fut pendant de longues années la pianiste idéale du Chœur mixte et nous perdons en elle une collègue charmante, qui sera une toute charmante maîtresse de maison.

Mme S. *Vuitel-Perréaz* (Rances), Mlle S. *Dind* (Daillens), Mlle R. *Jeanmonod* (Provence), Mlle M. *Reymond* (La Vallée) s'en vont aussi après leurs 30 ans sonnés. J'en oublie certainement, de ces ouvrières modestes du degré inférieur qui ont passé tant d'années à faire entrer un peu de lumière dans les toutes petites cervelles. Qu'elles ne m'en veuillent pas de consacrer si peu de lignes à chacune d'elles ! Ce qui compte pour les parents et pour le pays, ce ne sont pas les fautes que leurs élèves ont faites dans les dictées d'examens, ce sont les fautes qui ne se sont pas faites, en instruction comme en éducation, grâce à leur conscience, leur sollicitude pour le petit enfant et leur dévouement constant à leur absorbante tâche.

L. Cz.

GENÈVE**A PROPOS DE LA C. I. A.**

Lundi 22 novembre, sous les auspices de la Fédération, les comités des Associations de fonctionnaires et employés de l'Etat ont entendu l'exposé du rapport de la Commission de rétablissement financier de notre caisse. M. Dupraz Albert, président, commenta le rapport de majorité. Puis, M. Mégard présenta le rapport de minorité qu'il a crânement rédigé en son nom personnel. Chacun eut le loisir de développer ses observations et M. Dupraz répondit aux diverses objections. Une première, de taille, fut le délai trop court imparti aux intéressés pour étudier le projet. En effet, une assemblée générale était prévue pour le 16 décembre, à l'issue de laquelle un vote devait intervenir. Le président de la Fédération fut chargé de voir le président de la C. I. A. pour demander que la séance du 16 décembre soit une assemblée de pure documentation et que la séance délibérative soit renvoyée en janvier. Le comité de la C. I. A. aura à se prononcer, mais nous ne doutons pas que sa réponse soit affirmative.

D'aucuns ont estimé que le projet ne constituait qu'un palliatif et qu'il faudrait envisager des mesures définitives. Demander à l'Etat de verser 1,6 million par an pour assurer la marche normale de notre caisse est une chose ; l'obtenir dans les circonstances actuelles en est une autre.

Il est un point qui doit être sérieusement envisagé et qui pourrait rallier nombre d'opposants au projet de la commission : c'est d'obtenir que celle-ci propose une comptabilité propre à chaque régime (spécial et nouveau) afin de sauvegarder l'avenir. Rappelons, en effet, que le régime spécial bénéficie de la garantie des pensions par l'Etat, tandis que le régime nouveau doit créer son capital et assurer les pensions futures. Il est donc indispensable que les recettes des 2 régimes soient strictement affectées à leur destination, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Que chacun se fasse un devoir d'assister à la séance du 16 décembre prochain. C'est avec un très grand plaisir que nous voyons les jeunes s'intéresser à la C. I. A. C'est un fait nouveau, car dans le passé la question de la retraite laissait dans une coupable indifférence les « moins de 45 ans ». Peut-être souffrons-nous actuellement de cette longue carence.

P. SERVETTAZ.

**U. I. P. G. — MESSIEURS
CONVOCATION**

Assemblée générale, *vendredi 10 décembre*, à 17 h., au Café de la Terrasse, Longemalle.

Ordre du jour :

1° Procès-verbal. — 2° Revision des statuts. — 3° Epreuves de fin d'année (Servettaz et Uldry, rapporteurs). — 4° Propositions individuelles.

U. I. P. G. — DAMES**Ce qui se dit au Grand Conseil quand on discute de la loi
sur les traitements des fonctionnaires.**

Dans le rapport de la commission, à propos de la loi de décembre 1934 : « *Compte tenu de l'ensemble des charges légales, l'abattement moyen était de 10 % environ* ». *Mémorial*, p. 1562.

Que vous en semble, Mesdames ? Vous doutiez-vous, depuis trois ans, que l'abattement moyen de vos traitements était de 10 % environ ?

D'un député : « *Je tiens à faire ici une déclaration : nous estimons que ceux qui jouissent d'un traitement de 6000 francs l'an sont encore des citoyens qui peuvent faire des sacrifices pour la République et canton de Genève* ». *Mémorial*, p. 1577 et 1578.

Précisément ! Et ce qui irrite les fonctionnaires, c'est qu'ils sont les seuls à avoir fait des sacrifices. Les autres citoyens jouissant d'un revenu de 6000 fr. et de revenus supérieurs — il y en a encore quelques-uns, tout de même ! — n'ont fait et ne font aucun sacrifice pour la République et canton de Genève.

De M. le conseiller d'Etat Fr. Perréard, chef du Département des finances : « *Nous savons que la loi de 1934, que nous reprenons aujourd'hui, n'est pas parfaite et que la manière dont les taux ont été établis n'est pas toujours équitable. S'il s'était agi de la renouveler pour une durée indéterminée, nous l'aurions fait sous une forme différente, avec d'autres modalités. Si nous la reprenons telle quelle, c'est afin d'éviter des discussions inutiles et que, je le répète, nous avons la volonté bien arrêtée d'arriver à rétablir le plus rapidement possible les traitements, avec toutefois — je dois bien le dire — une réserve en ce qui concerne les ménages où mari et femme sont au service de l'Etat, ainsi qu'en ce qui concerne les salaires féminins, donc deux questions à reconsidérer pour elles-mêmes, lorsqu'on procédera à la révision de la loi de 1919* ». *Mémorial*, p. 1574.

Nous voilà loyalement averties. Nos justes salaires reconnus par la loi de 1919, nous les défendrons loyalement aussi. Que chacune considère dès maintenant sa responsabilité personnelle dans cette défense.

J. B.

NEUCHÂTEL**COMITÉ CENTRAL**

Dans sa séance du 13 novembre, le Comité central a arrêté les dernières dispositions relatives à son action en commun avec l'association des professeurs et celle des cantonniers en vue d'obtenir que le dégrèvement de 2 % sur les réductions temporaires de traitements proposé par le Conseil d'Etat soit porté à 4 %. Il prend connaissance de la requête commune qui a été adressée à chaque député et constate avec plaisir que de nombreuses délégations ont fait les démarches

nécessaires auprès des membres du Grand Conseil. Notons qu'un seul d'entre eux n'a pas tenu à recevoir nos plénipotentiaires et il faut regretter que les fonctionnaires, pasteurs et agents de police, n'aient pas jugé opportun de soutenir nos revendications.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le Grand Conseil vient de trancher la question par l'adoption du projet du Conseil d'Etat. Au cours du débat, ce dernier n'a pas manqué d'évoquer les divergences de vues entre associations intéressées, qui feraient bien de se rappeler que le manque de cohésion tournera toujours à leur détriment. Il faut rendre cet hommage à la S. P. N., c'est que dans toutes ces questions d'intérêt, elle s'est toujours montrée très vigilante. Souvent, elle a pris l'initiative du mouvement, et même, on l'a vue partir seule à l'assaut.

Le Comité central prend ensuite connaissance du résultat de la votation par section au sujet de la revision de nos statuts. La proposition de la section de La Chaux-de-Fonds tendant à nommer 6 instituteurs et 6 institutrices au Comité central, a recueilli 53 voix. Celle du Comité central qui lui était opposée a été acceptée par 164 votants. On se rappelle qu'elle visait au maintien du nombre actuel des membres sous réserve de recourir à une délégation supplémentaire lorsque des questions de salaire seront en jeu. De ce fait, l'article 28 des statuts sera seul modifié et la nouvelle teneur en sera portée à la connaissance des intéressés par la voie du *Bulletin*. L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 1938.

La revision de l'art. 39 de la constitution cantonale donne lieu à un long débat. Si l'on s'en tient aux termes mêmes du texte nouveau, la limitation des compétences financières du Grand Conseil peut être dangereuse pour nos intérêts pécuniaires dont la défense sera rendue plus difficile. Le Comité central juge nécessaire d'attirer l'attention des membres de la S. P. N. sur ce côté de la question et il arrête à cet effet les termes d'une communication qui a paru dans le *Bulletin* du 20 novembre.

Sollicité de collaborer à l'organisation des Journées éducatives qui auront lieu en 1938, le Comité central décide de prêter son concours dans les conditions habituelles. Parmi les thèmes soumis à son choix, il donne sa préférence au problème de la personnalité.

Diverses questions qui seront reprises plus tard ont fait l'objet d'un examen préliminaire. Il s'agit d'abord des plaintes dont le *Bulletin* s'est fait l'écho concernant l'effectif trop élevé de certaines classes, qui est la conséquence des dispositions fâcheuses de l'art. 31 de la Loi. Le maximum de 45 élèves qui doit être dépassé pendant 3 ans pour justifier un dédoublement de classe, ne cadre plus du tout avec les exigences de l'enseignement. Ce chiffre maximum doit être abaissé et il ne saurait être le même pour toutes les catégories de

classes. Une revision de la loi s'impose sur ce point-là. C'est ce que le Comité central examinera prochainement.

Ce dernier a dû constater que les suppressions de classes qui sont avantageuses au point de vue financier pour les communes qui y procèdent, sont parfois un désavantage et une cause d'ennuis pour une commune voisine, notamment lorsque celle-ci se voit contrainte, pour faciliter la fréquentation, d'ouvrir les portes de ses écoles aux élèves de la classe supprimée. L'invasion surcharge les effectifs ; d'autre part, comme l'indemnité prévue en pareille circonstance ne peut pas s'élever à plus de 15 fr. par année pour chaque élève — ce qui est loin de correspondre à la réalité — il s'ensuit que la commune qui est forcée de pratiquer l'hospitalité scolaire doit augmenter ses dépenses, tandis que la commune limitrophe qui a supprimé un poste fait une grasse économie. C'est à peu près ce que Jean-Jacques faisait quand il plaçait ses rejetons aux Enfants trouvés. Or, cette insolente philosophie ne saurait être prise comme modèle dans le cas qui nous occupe. L'indemnité ci-dessus fixée par l'art. 75 du Règlement général est due lorsque des élèves fréquentent une école sise en dehors du ressort communal qu'ils habitent, en vertu du droit (Loi, art. 46) qui leur accorde l'accès de l'école la plus rapprochée de leur domicile. Mais lorsque ce droit est invoqué à la suite d'une suppression de classe, il va de soi que l'indemnité doit correspondre au chiffre de la dépense réelle par élève. Le problème sera repris.

L'irritante question du chômage dans l'enseignement occupe une fois de plus le Comité central. Un recensement des porteurs du brevet qui sont sans place sera établi prochainement et le Comité central renouvellera, par la voie des journaux, la mise en garde qu'il a adressée aux parents, à plus d'une reprise. Puissent-ils comprendre que les enfants doivent être dirigés vers d'autres carrières que l'enseignement.

Enfin, le Comité central a pris connaissance d'une lettre datée du 16 octobre, qui lui a été adressée, au sujet du Fonds scolaire, par les mandataires du groupe dissident. J.-Ed. M.

INFORMATIONS LE CONGRÈS DE LA F. I. A. I.

Au lendemain même de la clôture du Congrès international de l'Enseignement, s'ouvrait le Congrès de la F. I. A. I. Ici l'atmosphère est bien différente ; au lieu des couloirs de la Mutualité, tout pleins des conversations sonores, au lieu des auditoires denses et des conférences multiples, les locaux somptueux mais un peu mélancoliques du Palais Royal ne voient passer que quelques délégués retardataires, qui, à pas feutrés, se hâtent vers la salle des séances, où une cinquantaine de représentants assistent à l'ouverture des travaux.

Vingt-sept nations ont envoyé des délégués qui parlent au nom d'environ 600 000 instituteurs.

Les débats se déroulent dans un calme et un ordre impressionnants. Leur rythme est d'ailleurs considérablement ralenti par les traductions, car tout se dit ou se redit en français, en allemand, en anglais et quelquefois en espagnol.

Après le discours de bienvenue prononcé par Delmas, secrétaire général du Syndicat national, et un court exposé de Dumas sur la situation actuelle de la Fédération, on tranche les questions administratives ; puis, les délégués de plusieurs associations viennent apporter des renseignements sur leur activité depuis le dernier congrès. C'est un tour du monde rapide et passionnant que nous accomplissons là. Tandis que les uns se bornent à signaler des transformations dans les législations scolaires ou des améliorations dans la situation du corps enseignant, d'autres dressent devant nous les difficultés qu'ils ont à vaincre, évoquent les menaces qui pèsent sur leur œuvre, les luttes qu'il faut soutenir contre les pouvoirs hostiles, sans appui, avec comme seule arme une foi inébranlable dans la valeur de leur vocation d'éducateurs. On se prend à penser que, souvent, certaines de nos préoccupations peuvent sembler bien mesquines, en regard des sacrifices que consentent à s'imposer un très grand nombre de nos collègues européens, placés à des postes particulièrement exposés.

Quatre questions principales figurent à l'ordre du jour du congrès ; chacune d'elles fait l'objet d'un rapport dû à un des secrétaires de la F. I. A. I., et chaque rapport se base sur une enquête faite auprès de toutes les associations fédérées.

La première question est introduite par Lapierre : *La collaboration des instituteurs et de l'administration scolaire dans les œuvres extra-scolaires.*

Lapierre montre que ce n'est qu'après de longs efforts que l'instituteur a pu conquérir la dignité de sa fonction, et qu'il a pu se consacrer uniquement à sa tâche d'éducateur. Mais aujourd'hui, des activités sociales le sollicitent, soit directement en rapport avec ses élèves, colonies de vacances, cantines scolaires, vestiaires, œuvres d'hygiène, etc., soit par sa situation d'animateur des collectivités rurales, secrétaire de mairie, secrétaire ou trésorier des sociétés ou des syndicats agricoles, directeur des groupements musicaux et littéraires. Dans tous les pays, les instituteurs se sont révélés comme des travailleurs infatigables, poètes, historiens, géologues, linguistes, etc., collaborateurs précieux à des œuvres de grande envergure dans tous les domaines de la science.

Les conclusions, qui paraîtront plus loin, ont été adoptées à l'unanimité.

(A suivre.)

NOËL pour les PETITS

air du Carillon

texte de *Alb. R.*

Mon a - mi tu n'es pas gai,
tu as l'air bien fa - ti - gué.
Que dis - tu ? D'où viens - tu ?
De voir le pe - tit Jé - sus
Qui pleu - re,
qui pleu - re.

AW.

2. Et pourquoi donc pleure-t-il ?
C'est-il qu'on n'est pas gentil ?
Que dis-tu, que sais-tu ?
— C'est que le froid est venu ;
Il gèle, il gèle !
3. Il avait chaud dans le ciel
Et pour nous gèle à Noël !
Que veux-tu, pour Jésus ?
— Des chaussons pour ses pieds
En laine, en laine. [nus,
4. Un maillot pour t'habiller,
Des bas bien chauds pour tes pieds ;
Bébé nu, pleure plus,
Car nous voulons voir Jésus
Sourire, sourire.

Cette chanson peut être interprétée par deux groupes qui se répondent. Le dernier couplet étant chanté par tous les élèves. Alb. R.

HIVER

**Sur le Noël, morte saison,
Que les loups se vivent de vent
Et qu'on se tient en sa maison,
Pour le frimas, pres du tison...**

VILLON.

Il n'est pas encore temps de chanter Noël, mais c'est bien l'heure d'en apprendre les chansons. C'est pourquoi ce numéro vous apporte, avec des textes inspirés par l'hiver, des chants et des vers consacrés à Noël.

Et puis comme le dit aussi l'écolier Villon :

Tant crie l'on Noël qu'il vient.

Réd.

HIVER, VOUS N'ÊTES QU'UN VILAIN

*Hiver, vous n'êtes qu'un vilain !
Été est plaisant et gentil...
Été revêt champs, bois et fleurs
De sa livrée de verdure
Et de maintes autres couleurs...
Mais vous, Hiver, vous êtes plein
De neige, vent, pluie et grésil...
Hiver, vous n'êtes qu'un vilain.*

D'après CHARLES D'ORLÉANS.

VENT DE DÉCEMBRE

*En décembre, le vent siffle aux trous des serrures,
Il fait pirouetter les girouettes
Et claquer les volets comme des castagnettes ;
Pour voir dans les greniers il disjoint les toitures,
Puis, s'avivant au fil des rivières gelées,
Il poudre de verglas, de neige et de nuées,
La plaine étincelante et la nuit étoilée.* ADOLPHE RETTÉ.

FEUILLES D'HIVER

*Au sommet du bouleau blanc,
se débattent dans le vent
les feuilles grises,
avec l'espoir que la bise
lâchera prise.*

*Quatre feuilles tout là-haut,
sur l'arbre où l'orage siffle
et les gifle,
quatre feuilles de bouleau
se souviennent, sous le grésil,
de l'avril...
et tiennent !*

*Puis, un jour de grand ciel clair
où tout est calme dans l'air ;
puis, un beau jour de fin d'hiver
tombent les feuilles courageuses
sur la neige lumineuse,
toutes les quatre à la fois :
en croix.*

ALB. R.

LA NEIGE DANSE

*La neige danse, danse, danse :
Ecoute !
Un berceau, doucement se balance ;
chante la vieille une berceuse lente.*

*Ecoute :
La vieille chante, la neige danse,
le berceau, sans bruit se balance.
« Autour de ton grand lit
poussent les roses et les lis,
tout un beau jardin qui fleurit. »*

*Ecoute :
Une vieille doucement chante,
Sans bruit, le berceau se balance,
La neige danse, danse, danse....*

M. R.

(d'après un poème de G. Pascoli.)

GIVRE

*Les fleurs de la gelée
Sur la vitre étoilée
Courent en rameaux blancs
Et mon chat qui grelotte
Se ramasse en pelote
Près des tisons croulants.* THÉOPHILE GAUTIER.

HAIKAI

*Feu sous la cendre.
Maison sous la neige.
Minuit.*

(Les « haikai » sont de petits poèmes japonais de 17 syllabes. La plus grande impression dans le moins de mots possible. Celui que nous donnons est du 17^e siècle.)

POÈMES POUR NOËL

...et voici à quel signe vous le reconnaîtrez : vous trouverez un enfant emmaillotté, couché dans une crèche.

LUI

A mes élèves.

*Il n'était pas plus beau que vous :
toi mon ami, toi mon amie ;
s'il avait la face jolie,
bien d'autres l'ont aussi, chez nous.*

*Il n'était pas plus grand que vous :
toi mon ami, toi mon amie ;
pour le voir auprès de Marie,
il fallait se mettre à genoux.*

*Il n'était pas plus fort que vous :
toi mon ami, toi mon amie,
et, dans sa tendresse infinie,
tout prêt à recevoir les coups.*

*Il était plus pauvre que vous :
toi mon ami, toi mon amie ;
une crèche mal équarrie,
des langes qui n'étaient pas doux !*

*Pourtant, Il a voulu pour vous :
toi mon ami, toi mon amie,
un monde clair, ouvert à tous,
pour vous tous il donna sa vie...*

*Et de cela, souvenez-vous :
toi mon ami, toi mon amie !*

ALB. R.

CEUX QUE NOËL OUBLIA...

*Le vieux Noël, tout blanc, tremblant,
au long des trottoirs gris chemine.
C'est un vieux qui marche à pas lents,
un vieux tout vieux courbant l'échine
et toussant dans la neige fine.*

*Il n'a plus que de mauvais yeux
derrière ses grosses lunettes,
et, là-haut, vers les girouettes,
ne voit pas les chambres sans feu ;*

*ne voit pas les fenêtres noires.
Ce n'est pas sa faute, pas vrai ?
Il n'a plus beaucoup de mémoire ;
puis, les toits, ça n'est pas bien près.*

*Allez ! vous, porter la lumière
chez ceux que Noël oublia.
Et que les fenêtres soient claires !*

*Portez, sans vous en faire gloire,
portez du pain, quand il n'y a
plus rien dans les armoires,*

chez ceux que Noël oublia.

ALB. R.

PROSES

L'HIVER ARRIVE

L'hiver arriva d'un seul coup, chargé de neiges, dans la semaine qui précéda Noël. Les routes disparurent en quelques heures sous des chutes si abondantes que la municipalité dut faire passer le triangle plusieurs fois par jour. Enfin, le froid se tendit comme un drap sur toute la campagne, les vents se calmèrent, les avalanches furent suspendues ; un immense silence enserra les maisons ornées de bourreletset de glaçons. Les facteurs cessèrent de distribuer le courrier hors des limites du village.

... Le village était vide et blanc, personne assurément ne songeait à se risquer sur les routes, où de légers crissements et des efforts d'étau annonçaient un gel profond, régulier. On disait que les paysans de la montagne étaient obligés d'ouvrir leurs portes à coups de marteau.

... Le vent s'acharnait contre des chemises gelées, qui pendaient, transformées en tôles blanches, le long du bûcher ; des échelas s'entrechoquaient dans un bruit d'ossements.

ANDRÉ BEUCLER.

La bête de joie, extr. de « Marianne ».

HIVER D'AUTREFOIS

1423.

... A la conjonction du mois de janvier, douziesme jour, fist le plus aspre froit que homme eust veu faire ; car il gela si terriblement qu'en mains de trois jours, le vinaigre, le verjus geloient dedans les celliers, et pendoient les glaçons ès voustes des caves ; et fut la rivière de Seine, qui grande estoit, toute prinse, et les puits gelés en mains de quatre jours, et dura celle aspre gelée dix-huit jours entiers ; et si avait tant neigé avant que celle espre gelée commençast environ un jour ou deux devant, comme on avait veu trente ans devant ; et pour l'aspreté de celle gelée et de la neige, il faisoit si très froit que personne ne faisoit quelque labour que crocer, jouer à la pelote ou autres jeux pour soy eschauffer ; et vray est qu'elle fut si forte qu'elle dura, en glaçons en cours, en rues, près de fontaines, jusques la Nostre-Dame en mars. Et vray est que les coqs et gélines avoient les crestes gelées jusques à la teste.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS.

Glossaire.

labour : a le sens de travail.

crocer : jouer à la balle en usant de la crosse.

Rappel historique. — Paris 1423 ; époque des guerres entre Armagnacs et Bourguignons. Paris est aux mains des Bourguignons alliés aux Anglais depuis 1418. Jeanne d'Arc vient en vain mettre le siège devant la ville en 1429. Ce ne sera qu'en 1436 que Charles VII, roi de France, pourra rentrer dans sa ville.

Guerres, pillages, famines, épidémies dans la capitale française ; confusion politique... et la vie continue.

Usages possibles du texte. — 1^o Orthographe : Etude comparative de l'orthographe française au début du XV^e siècle et de celle d'aujourd'hui. Ex. : *douziesme, aspre, voustes*. Remplacement de l's par un accent. Remplacement de l'y par i dans *vray*, de oit par ait, etc.

2^o Syntaxe : Faire observer les inversions : *pendoient les glaçons, dura celle aspre gelée, Et vray est que les coqs*.

3^o Rédaction : Traduction littérale en français moderne. Transcrire le texte dans nos formes usuelles. Le remanier de manière à obtenir la meilleure relation des faits exposés.

N. B. — Les lignes qui précèdent ne renferment que quelques indications. Il y a cent manières de faire servir un tel texte à l'enseignement de la langue ; mais il doit être entendu que ce morceau sera présenté tel quel aux élèves, qui, par différence et ressemblance, feront eux-mêmes les découvertes d'ordre orthographique et syntaxique. Le maître ne fera que les ordonner *a posteriori*.

Recommandation : Ne pas chercher à faire avaler aux élèves plus de justifications étymologiques ou d'usage qu'ils n'en peuvent digérer.

Alb. R.

PETIT CONTE DE NOËL

sur une coutume scandinave.

Quand le petit Jésus est né, tous les oiseaux sont venus lui donner un concert. Il y avait la mésange, le chardonneret, le pinson, le rossignol avec sa flûte, le coq avec sa trompette. Il y avait aussi le corbeau, mais on lui a demandé de se taire pour ne pas faire peur à l'Enfant.

Ils ont joué leurs plus beaux morceaux, en s'appliquant dans les passages difficiles.

Ensuite, ils se sont envolés dans tous les pays du monde, et ils criaient en volant : « Jésus est né !... Jésus est né... Jésus est né !... ». C'est comme ça qu'on a appris la nouvelle, par chez nous.

En entendant le concert, Jésus souriait gentiment et battait la mesure avec la main. Et puis, Il s'est endormi en souriant toujours.

Marie était bien contente. Alors, elle a dit au Bon Dieu : « Oh ! Père éternel ! demande aux hommes de ne pas oublier les oiseaux, quand ils feront la fête de mon Fils ! »

C'est depuis ce temps que chaque année les moissonneurs choisissent la plus belle gerbe pour le Noël des oiseaux.

ALB. R.

Extrait de God Jul.

LES LIVRES

CHANTS POUR NOËL

Noël Nouvelet. — 30 Noëls des provinces de France, harmonisés pour piano et chant par Blanche Forest. Rouart, Lerolle et C^{ie}, éditeurs ; Fœtisch frères S. A., Lausanne, représentants en Suisse.

Des Noëls de France, et, parmi ceux-là, beaucoup qui sont encore ignorés des anthologies. Ce qui prouve de la part de Blanche Forest qui nous les présente, de sérieuses recherches. Un instinct sûr lui a fait donner de chansons connues des versions peu répandues et dont le charme mélodique ou le caractère pittoresque est certain.

Un accompagnement de piano facile sans être puéril peut faire de ces chansons populaires des « morceaux » agréables pour les pianistes débutants.

La présentation de Noël Nouvelet est bonne, la gravure bien faite. Un recueil intéressant.

Collections romandes.

— Emmanuel Barblan, éditeur, Lausanne.

Pro Arte.

De cette collection, nous retiendrons pour Noël : un Gloria in excelsis de Palestrina, et, Noël Sainte Fête, transcription de E. Barblan d'après Kirkpatrick ; deux pièces pour chœur mixte.

Deux pièces de musique religieuse pour chœur d'hommes pourront contribuer à relever le niveau musical du répertoire de nos sociétés : un Cantate Domino, de Hassler ; et C'est notre Dieu, de Roland de Lassus.

Enfin, les chorales mixtes qui ont la possibilité de collaborer avec un orchestre trouveront dans l'Oratorio de Noël, de Schütz, édité par « Pro Arte », de magnifiques chœurs.

Ajoutons que les textes latins du Gloria in excelsis et de Cantate Domino sont accompagnés d'une adaptation française de M. E. Barblan.

Commission interecclésiastique romande de chant religieux.

Pour adresse : M. Ls Barblan, pasteur, av. Bergières 1, Lausanne.

La commission a fait paraître pour Noël 1937 une nouvelle série de chœurs :

Un fascicule de quatre chœurs mixtes et un de cinq chœurs pour voix de femmes ou d'enfants.

Dans la première série, on nous propose des chants de Noël à quatre voix, musique de Bach, Breuninger et transcriptions de mélodies populaires.

Le deuxième fascicule intéresse particulièrement les instituteurs puisqu'il est destiné aux enfants. Il est composé de trois Noëls français et d'un Noël suédois. Harmonisations à deux et trois voix. A voir pour les fêtes scolaires de Noël et aussi pour la classe.

La Commission interecclésiastique a édité la cantate de M. Alex. Denéréaz : Clartés de Noël pour chœur mixte, chœur de garçons et chœur d'enfants, piano ou orgue.

Les chœurs d'enfants ont fait l'objet d'un tirage séparé et l'un d'eux peut très bien être chanté « a cappella ». Alb. R.

REMARQUE

Nous n'avons pas fait figurer dans ce présent numéro de liste de chants tirés de nos manuels scolaires des divers cantons romands. Dans plusieurs recueils, les Noëls font l'objet d'une rubrique spéciale à la table des matières. C'est pourquoi nous ne croyons pas utile d'en dresser la liste. Quant aux chansons pour l'hiver, elles sont trop nombreuses si l'on ne s'en tient pas aux événements d'ordre météorologique de la saison ; et que l'on associe à l'idée de l'hiver les sentiments qu'elle peut inspirer : de la mélancolie à la détresse, de la douceur du foyer à l'exaltation devant la nature.

Réd.

L'enseignement moderne se fait par la...

PROJECTION

Collections de vues en noir et couleur spécialement préparées pour toutes les branches

Expédition du catalogue détaillé contre 60 centimes en timbres-poste

MAGASIN SPÉCIALISÉ

pour appareils de projections et accessoires des premières marques — Salle de démonstration

A. SCHNELL

PLACE ST-FRANÇOIS 6 (1^{er} ÉTAGE) — LAUSANNE

La joie du maître

c'est de posséder le petit duplicateur pratique, sûr et bon marché pour textes, croquis et dessins (pour écriture à la main et à la machine)

Tampon duplicateur USV

qui est déjà adopté par mille instituteurs et institutrices suisses. Emploi simple et rapide, résultats surprenants.

N° 1	Liliput	Fr.	8.—	} av. access.
N° 2	Carte postale . . .	»	16.—	
N° 6	Cahier normal . . .	»	25.—	
N° 10	Folio	»	38.—	

Demandez ce tampon à l'examen et à l'essai au fournisseur :

B. SCHOCH ACCESSOIRES POUR L'ENSEIGNEMENT **Oberwangen (Thurg.)**

Téléphone 65.445.

Les écarts du thermomètre

sont très considérables à cette saison. Ils sont dangereux pour les organes respiratoires. Toux, maux de gorge et enrouements sont à l'ordre du jour.

Voulez-vous vous préserver des maladies contagieuses des voies respiratoires ? Les pastilles

FORMITROL

vous en offrent un excellent moyen ; elles contiennent chacune, comme substance active, 0,01 g. de formaldéhyde et sont, parmi les désinfectants internes, l'un des plus efficaces.

A l'apparition des premiers symptômes (chatouillements dans la gorge, déglutition pénible), prenez immédiatement et d'une façon prolongée, une pastille de Formitrol toutes les deux heures en la laissant fondre sur la langue. C'est le moyen le plus sûr de prévenir la contagion et les maladies graves.

Sur demande, nous adressons volontiers échantillons et littérature.

D^r A. Wander S.A., Berne

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, rue des Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES. PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

POUR LES FÊTES
OFFREZ
DES
LIVRES

POUR TOUS LES GOÛTS
POUR TOUTES LES BOURSES

DEMANDEZ LE CATALOGUE
1938

LIBRAIRIE PAYOT
LAUSANNE GENÈVE NEUCHÂTEL
VEVEY MONTREUX BERNE BALE